

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 +4

Date de convocation
11 juillet 2024

Date d'affichage
11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL et Monique SIMON.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Julien SEYSSEL, Jean-Yves BRUNEAU représenté par Marie-Laure HRVOJ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Alignement de voirie voie Chaire

N° de délibération : 20240754

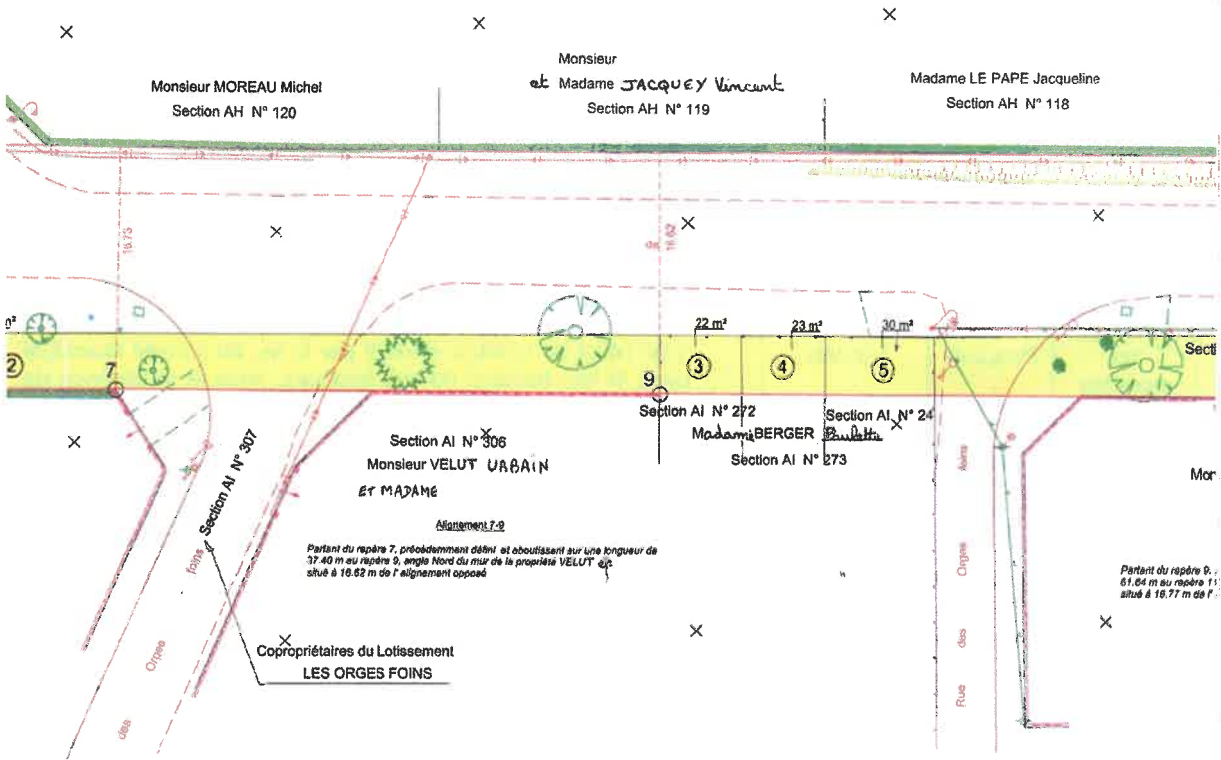
Mme HRVOJ expose :

Un riverain de la voie Chaire a déposé une demande de déclaration préalable pour réaliser une clôture. A cette occasion, il convient dans le cadre de l'alignement de la voie Chaire de procéder au rachat des parcelles suivantes :

AI 656,661 et 655 soit une surface totale de 76 m² pour un coût de 228 euros hors frais d'acte (délibération du 29 mars 2021 qui fixe le prix du m² dans le cadre de l'alignement de voirie à 3 €/m²).

Le plan d'alignement de la voie Chaire ci-après a été approuvé par le conseil municipal du 9 novembre 2009.

Ruë à 5.23 m de l'angle Nord-Ouest de la clôture de la propriété de Monsieur
 7 m de l'angle Sud-Est de la dite clôture et aboutissant sur une longueur de
 4, angle Sud-Est de la clôture de la propriété de Madame SCHNEIDER



Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE d'acquérir les terrains cadastrés AI656, AI661 et AI655 d'une surface totale de 76 m² au prix de 3 € le m² tel que prévu par la délibération du 29 mars 2021 auprès de Mme Antoniutti Florence – 3 chemin du Parc – 77410 CLAYE-SOUILLY.

FIXE le montant de l'acquisition à 228 €

DIT que les frais d'acte et les frais annexes sont à la charge de la commune

AUTORISE M. le maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
 Secrétaire

Nicolas MENNETRIER
 Maire

Copie pour impression
 Réception au contrôle de légalité le 23/07/2024 à 16h14
 Référence de l'AR : 010-211003389-20240716-20240754-DE
 Affiché le 23/07/2024 ; Certifié exécutoire le 23/07/2024